



Compte rendu des
CAPL n°1 et 2 du 13 novembre 2018
Listes d'aptitudes

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

Madame la Présidente,

Tout d'abord, comme il se doit, un petit mot d'accueil à l'occasion de cette première CAPL depuis votre arrivée. Bienvenue dans le Lot, joli petit département rural où il fait bon vivre !

Vous y apprécierez ses paysages, sa gastronomie, ses monuments historiques et, nous n'en doutons pas, la compétence et le dévouement des agents du réseau. Tout du moins de la partie du réseau qui a survécu jusque-là... Bien sûr les routes sont un peu tortueuses et encombrées de camping-car, dont certain à usage très factice mais ça nous y reviendrons dans un autre cadre. Les services publics s'éloignent puis désertent de plus en plus nos territoires laissant toute une partie de la population à l'abandon. Nous espérons que vous avez une bonne connexion internet ?! Mais ça, Madame la Présidente, vous n'y êtes -encore- pour rien, et pour la partie qui vous concerne nous comptons bien sur vous pour lutter à nos côtés contre ce démantèlement inacceptable qui prive tout un chacun d'un droit fondamental, celui de l'égalité d'accès au service public.

Et puis il faut qu'on se présente aussi. Nous sommes donc les élus CGT. Vous nous reconnaîtrez facilement à notre façon de défendre avec sérieux, motivation, et ténacité les dossiers des agents lotois. Tous les agents. Bien que notre direction générale, qui doit considérer les représentants du personnel comme de honteux privilégiés, ne cesse de réduire nos droits (réduction du temps de préparation, non remboursement des frais des suppléants etc...) nous continuons à mettre notre temps, y compris personnel, nos compétences et notre expérience aux services des collègues de ce département. En CAP comme ailleurs. Vous le verrez nous ne sommes ni adeptes du refus systématique ni soupçonnables de complaisance.

Maintenant que les présentations sont faites revenons au sujet qui nous réunit. En principe l'ordre du jour de cette CAPL est censé rendre un avis pour permettre la promotion interne de collègues C et B de ce département.

Mais la promotion interne avec zéro potentialité de B en A et une seule de C en B, ce n'est même plus de l'ordre du principe, mais carrément de l'ordre du miracle. Depuis 2012 les promotions de B en A ont été réduites de 70% passant de 286 en 2012 à 85 en 2019, et les proportions sont identiques pour les listes de C en B.

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

On pourrait presque s'en réjouir dans la mesure où nous nous sommes toujours opposés au principe même de la liste d'aptitude. Mais il faudrait pour cela que les perspectives d'évolution de carrière soient maintenues pour les agents grâce à un examen professionnel digne de ce nom. Malheureusement il n'en est rien ce qui participe au découragement et à la démotivation que l'on mesure année après année que même IPSOS n'arrive plus à cacher.

CAP INSPECTEURS

Siégeaient (pour la dernière fois) pour la CGT : Monique REYNAUD et Fabrice BOURGEOIS

A l'ordre du jour :

1. Liste d'aptitude
2. Affectation d'un inspecteur stagiaire de l'ENFIP

Liste d'aptitude

Cette année encore, aucune potentialité n'est offerte pour le département. La dernière promotion par LA remonte déjà à 2016 ! On en est revenu au rythme d'avant la fusion, avec un passage tous les 4 ans... Pour autant, les élus CGT sont intervenus sur tous les dossiers pour essayer de faire progresser chaque cas individuel. Nous avons été partiellement suivi par la nouvelle directrice qui a accepté de revoir le classement d'un agent initialement positionné de "à revoir" à "très bon".

Au final, il y a donc deux agents "excellents", deux "très bons" et trois "à revoir". Nous continuons à contester ce classement, puisque tous les dossiers méritent mieux que cette étiquette "à revoir" : certaines candidatures remontent à une dizaine d'années, nous considérons qu'ils ont été suffisamment vus et revus pour pouvoir figurer dans la catégorie "très bon" ou "excellent".

C'est pourquoi nous avons voté pour le classement des dossiers en "excellent" et contre le maintien des autres dossiers dans les catégories inférieures.

Affectation d'un élève stagiaire

A partir de cette année, l'affectation des inspecteurs élèves ne se fait plus en fin de scolarité, mais au début, en fonction des résultats au concours. A la fin de sa scolarité (début mai) l'élève est envoyé en stage probatoire dans son département d'affectation, puis affecté au premier septembre sur son poste définitif. Pour ce qui concerne le Lot, une inspectrice élève arrivera, sur la mission fiscale en direction en remplacement de départs à la retraite prévus prochainement.

CAP CONTROLEURS

Siégeaient pour la CGT: Julien CAUMON, Jean-Pierre COMBELLES, Frédéric DOUGNAC, Régine JULLIOT-VEYRIERE, Yannick VALERIO et Cécile GUILLAUMARD

Cette année, une seule potentialité était offerte pour le département ce qui témoigne d'une forte réduction. Pour rappel, nous sommes passés progressivement de 3 à 2 puis cette année à 1.

La liste initiale élaborée par la direction locale proposait:

0 en "excellent"

1 en "très bon"

2 "à revoir"

Un quatrième dossier aurait dû être présent mais, déposé hors délai (4 jours) au retour d'un très long arrêt de maladie, la Direction Générale a refusé de l'enregistrer, et ce malgré l'intervention des RH du Lot.

Cette situation a été vivement dénoncée par les élus et démontre une nouvelle fois le peu de cas fait par la direction générale des situations personnelles difficiles des agents du réseau !

Grâce à notre intervention, l'agent classé "très bon" est passé dans la catégorie "excellent".

Nous sommes intervenus énergiquement pour que les deux dossiers "à revoir" soient classés en "très bon" mais la direction a refusé de réviser sa position.

La CGT a voté "contre" cette situation, considérant qu'ils méritaient amplement d'être mieux classés et "pour" le classement du dossier dans la catégorie "excellent".

A noter que nous avons encore eu le droit à l'habituel argument "effectivement le notateur est élogieux mais en fait cela ne relève pas de l'exacte réalité des faits"

Comme s'il ne suffisait pas que le système repose sur des critères de sélections contestables, si en plus il faut considérer qu'ils sont parfois faux... !

Ainsi, à écouter notre direction, au gré des CAPL, entre les vrais très bons, les très bons mais qui ont mauvais caractère, les « officiellement » très bons mais « officieusement » pas, les futurs très bons pas assez mûrs, et les très bons mais dont elle redoute qu'ils soient malheureux en tant que cadre B... l'exercice nous semble devenir un peu kafkaïen.

Il s'agissait des dernières CAP de l'actuelle mandature. Depuis quatre ans, les élus CGT se sont continuellement battus pour tous les dossiers, sans aucune distinction d'affiliation. Et ils ont à chaque fois rendu compte des débats.

Voter pour les listes locales CGT, ce n'est pas simplement accorder votre confiance à des élus de terrain expérimentés, mais également vous donner une chance d'être défendu avec sérieux et ténacité.



Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr